CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le lundi 5 décembre 2016 à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Secours sur pistes
- Fonds de Solidarité pour le Logement 2016
- Opérations de clôture du budget du CCAS
- Occupation du domaine public communal
- Convention avec IT05 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de réseau chaleur
- Convention avec la CCB et le SICTIAM pour la dématérialisation
- Demande de subvention pour le mur du cimetière du Serre
- Décisions modificatives n° 3 : Budget général

Val-des-Prés, le 1er décembre 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES 05100

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec le Secours Aérien Français

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le SAF pour les secours héliportés, et le tarif de 55,00 € par minute de vol, pour la période du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours héliportés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours héliportés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec le SDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve le tarif de jour de 219 € et le tarif de nuit de 279 €, fixés par le SDIS pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2016-2017.

Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2016-2017 pour un montant de 1.570 €.

Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec les ambulances Assistance 05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2016-2017,
- approuve les tarifs de 120 € par évacuation les jours de semaine et de 150 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Secours sur pistes saison 2016-2017 : tarifs de relevage des blessés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire, tel que l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le prévoit, à répercuter sur les personnes victimes d'accident, les frais d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir,
- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond et de raquettes, pour la saison 2016-2017, comme suit :
  - Tarif A : relevage seul : ..... 180,00 €
  - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances ASSISTANCE 05 les jours de semaine : ..... 300,00 €
  - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : ..... 330,00 €
  - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de jour : ..... 399,00 €
  - Tarif E : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de nuit : ..... 459,00 €
  - Tarif F : relevage + évacuation par le S.A.F. : ..... 180,00 € + 55,00 € la mn

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2016 du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de renouveler pour 2016 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 256,40 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour 2016.

Opérations de clôture du budget du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'inscription au budget primitif du CCAS des crédits permettant de réaliser les opérations de clôture du budget du CCAS, soit 3.027,61 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et 446,07 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Occupation du domaine public communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public situé entre les parcelles E 687 et E 688, en échange de la parcelle D 175 de 331 m² située en rive droite du torrent de la Ruine,
- précise que tous les frais sont à la charge des époux WYON,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Convention avec IT05 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de réseau chaleur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la commande à IT05 d'une mission d'assistance complémentaire dans le cadre du projet de travaux de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour un montant de 1.512 €.

Convention avec la CCB et le SICTIAM pour la dématérialisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la poursuite de la dématérialisation avec les applications proposées par le syndicat intercommunal SICTIAM, dont le siège est situé Space Antipolis 3, 2323 chemin Saint Bernard à Vallauris (06225),
- autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais et le SICTIAM pour l'accès au logiciel de comptabilité E.MAGNUS, à la signature électronique et à la saisine par voie électronique.

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière du Serre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement suivant :

➢ coût HT des travaux : ..... 49.642,19 €
➢ subvention DETR 40% : ..... 19.856,87 €
➢ subvention du Conseil Départemental : ..... 15.000,00 €
(10.000 € en 2016 et 5.000 € en 2017)
➢ autofinancement de la commune : ..... 14.785,32 €

Décisions modificatives n° 3 : Budget général

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	**+ 60,00 €**	**+ 60,00 €**
7398 : Reversement de la taxe d'électricité au SIEpB	+ 60,00 €	
7351 : Perception de la taxe d'électricité du SyME05		+ 60,00 €
002 : Report excédent de fonctionnement		- 2.581,54 €
7551 : Clôture du budget du CCAS		+ 2.581,54 €
Section d'investissement	**+ 3.500,00 €**	**+ 3.500,00 €**
165-0001 : Remboursement caution DSP gîte d'étape	+ 3.500,00 €	
10223-0001 : Taxes d'urbanisme		+ 3.500,00 €

Val-des-Prés, le 12 Décembre 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_001_1-DE
Reçu le 12/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/001.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec le Secours Aérien Français pour l'évacuation des blessés**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français relative aux secours héliportés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2016-2017. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs pour la période du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017, sont fixés à 55,00 € par minute de vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- approuve les dispositions conventionnelles avec le SAF pour les secours héliportés, et le tarif de 55,00 € par minute de vol, pour la période du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours héliportés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours héliportés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droit conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_001_2-DE
Reçu le 22/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/001.2)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 — présents : 10 — votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec le SDIS**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 29 décembre 2006 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer le transport des victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée. Le Conseil d'Administration du SDIS a fixé le tarif d'évacuation de jour (de 8 h à 22 h) à 219 € et celui de nuit (22 h à 8 h) à 279 € pour la saison 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- approuve le tarif de jour de 219 € et le tarif de nuit de 279 €, fixés par le SDIS pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2016-2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_001_3-DE
Reçu le 12/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/001.3)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature**

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature par laquelle il délègue, sous son autorité, les opérations de relevage et d'évacuation des blessés sur les pistes de ski de fond jusqu'au point desservi par le système communal de transfert vers la structure de soins. Il propose de renouveler la convention pour l'hiver 2016-2017 sur la base d'un coût forfaitaire de 1.570 € pour la saison d'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.
- autorise le maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2016-2017 pour un montant de 1.570 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_001_4-DE
Reçu le 12/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/001.4)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Secours sur pistes saison 2016-2017 : convention avec les ambulances Assistance 05**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les Ambulances ASSISTANCE 05 pour la saison 2016-2017, pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier de Briançon. Les tarifs sont de 120 € par évacuation les jours de semaine et de 150 € par évacuation les week-ends et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2016-2017,
- approuve les tarifs de 120 € par évacuation les jours de semaine et de 150 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_001_5-DE
Reçu le 22/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/001.5)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Secours sur pistes saison 2016-2017 : tarifs de relevage des blessés**

Monsieur le Maire rappelle les moyens mis en œuvre pour assurer les secours sur les pistes de ski de fond. Il rappelle également que l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que « ... les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ... ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire, tel que l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le prévoit, à répercuter sur les personnes victimes d'accident, les frais d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir,
- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond et de raquettes, pour la saison 2016-2017, comme suit :
  - Tarif A : relevage seul : ..... 180,00 €
  - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances ASSISTANCE 05 les jours de semaine :..... 300,00 €
  - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : ..... 330,00 €
  - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de jour :..... 399,00 €
  - Tarif E : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de nuit : ..... 459,00 €
  - Tarif F : relevage + évacuation par le S.A.F. :..... 180,00 € + 55,00 € la mn

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_002-DE
Reçu le 12/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2016 du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val-des-Prés, comme 131 autres communes du département, a contribué en 2015 au Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées. Il demande au Conseil Municipal de renouveler cette contribution pour 2016. Elle est fixée à 0,40 € par habitant, soit 256,40 € pour 641 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- décide de renouveler pour 2016 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 0,40 € par habitant, soit 256,40 €,
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_003-DE
Reçu le 21/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Opérations de clôture du budget du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 16 novembre 2015 ainsi que celle du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015, relatives à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale.
Pour clôturer le budget du CCAS, monsieur le comptable public nous demande de procéder à un certain nombre d'écritures. Afin de les réaliser, il convient d'inscrire les crédits correspondants au budget du CCAS. Ils s'élèvent à 3.027,61 € en section de fonctionnement et à 446,07 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve l'inscription au budget primitif du CCAS des crédits permettant de réaliser les opérations de clôture du budget du CCAS, soit 3.027,61 € en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et 446,07 € en dépenses et en recettes de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_004-DE
Reçu le 21/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Occupation du domaine public communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de monsieur et madame Philippe WYON, propriétaires des parcelles E 687 et E 688 séparées par le domaine public communal sur une largeur d'environ 4 mètres, pour y installer à demeure une canalisation souterraine permettant de relier la chaufferie bois à la maison. Monsieur le Maire rappelle que ce passage peut être utilisé par les propriétaires des bâtiments situés sur les parcelles E 1038 ou E 1039. Par conséquent le domaine public ne peut pas être déclassé pour être rétrocédé aux époux WYON. Il propose de donner une autorisation d'occupation du domaine public en contrepartie de la parcelle D 175 de 331 m² située en rive droite du torrent de la Ruine, en aval de la route départementale. L'acquisition de cette parcelle permettra de réaliser les travaux de protection contre les crues du torrent de la Ruine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public situé entre les parcelles E 687 et E 688, en échange de la parcelle D 175 de 331 m² située en rive droite du torrent de la Ruine,
- précise que tous les frais sont à la charge des époux WYON,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_005-DE
Reçu le 12/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Convention avec IT05 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet de réseau chaleur**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 juin 2016 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'IT05 pour la phase 1 du projet de réseau chaleur. Il propose de solliciter IT05 pour la réalisation des phases suivantes : suivi de la phase de conception, assistance en phase travaux, et phase d'exploitation. Le montant de cette mission s'élève à 1.512 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve la commande à IT05 d'une mission d'assistance complémentaire dans le cadre du projet de travaux de la chaufferie bois et du réseau de chaleur pour un montant de 1.512 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_006-DE
Reçu le 22/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Convention avec la CCB et le SICTIAM pour la dématérialisation**

Monsieur le Maire rappelle la convention avec la Communauté de Communes et le SICTIAM pour l'utilisation de la plateforme de télétransmission ACTES. Dans le cadre de la poursuite de la dématérialisation, il propose de s'attacher les services du SICTIAM pour d'autres applications, notamment pour l'accès au logiciel de comptabilité E.MAGNUS, la signature électronique, la saisine par voie électronique. Il conviendrait alors de signer une convention avec la CCB et le SICTIAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve la poursuite de la dématérialisation avec les applications proposées par le syndicat intercommunal SICTIAM, dont le siège est situé Space Antipolis 3, 2323 chemin Saint Bernard à Vallauris (06225),
- autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais et le SICTIAM pour l'accès au logiciel de comptabilité E.MAGNUS, à la signature électronique et à la saisine par voie électronique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_07-DE
Reçu le 22/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : **Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection du mur du cimetière du Serre**

Monsieur le Maire expose que le mur du cimetière du Serre en limite de la route départementale se déforme et menace de s'effondrer à l'intérieur du cimetière. Il fait part de la nécessité et de l'urgence de le restaurer. Le coût des travaux est estimé à 49.642,19 € H.T. pour lequel l'Etat nous a attribué une subvention de 19.856,88 €. Le Maire propose de solliciter une aide de 15.000 € auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût HT des travaux : ..... 49.642,19 €
  - subvention DETR 40% : ..... 19.856,87 €
  - subvention du Conseil Départemental : ..... 15.000,00 € (10.000 € en 2016 et 5.000 € en 2017)
  - autofinancement de la commune : ..... 14.785,32 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100

AR PREFECTURE
005-210501748-20161205-2016_09_008-DE
Reçu le 21/12/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/09/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 5 Décembre 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13 présents : 10 votants : 10
Date de la convocation :
1er Décembre 2016
Date d'affichage :
1er Décembre 2016

L'an deux mil seize et le cinq décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN, Bernard VACHET
Absents : MM. Thierry AIMARD, Gilbert GONON, Emile ROMAN
Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives n° 3 : Budget général

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif, compte tenu des éléments connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	**+ 60,00 €**	**+ 60,00 €**
7398 : Reversement taxe d'électricité au SIEpB	+ 60,00 €	
7351 : Percept de la taxe d'électricité du SyME05		+ 60,00 €
002 : Report excédent de fonctionnement		- 2.581,54 €
7551 : Clôture du budget du CCAS		+ 2.581,54 €
Section d'investissement	**+ 3.500,00 €**	**+ 3.500,00 €**
165-0001 : Rembourst caution DSP gîte d'étape	+ 3.500,00 €	
10223-0001 : Taxes d'urbanisme		+ 3.500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

MAIRIE DE VAL-DES-PRES
05100